

recommandations de la Commission Carter qui redresseraient les torts dont elles étaient victimes ne pourraient être mises en œuvre au plus tôt avant quatre ou cinq ans, voire même davantage. Le ministre a de la sorte rejeté les principes généraux de la Commission Carter.

Encore aujourd'hui, il a soutenu que ceux d'entre nous qui réclament l'application des recommandations de la Commission Carter dans leur ensemble, demandent en réalité des impôts plus élevés pour le contribuable moyen. Il prétend que notre proposition aurait cet effet. Je ne sais pas comment il peut le dire avec quelque honnêteté quand les recommandations de la Commission Carter tendent justement à faire valoir que, jusqu'à maintenant, les gens à revenus bas ou moyens ont payé plus de taxes qu'ils ne le devaient, et que ceux qui sont dans les catégories supérieures de revenus ont payé moins que leur part. Le problème général auquel s'est attaquée la Commission Carter, c'est que la conception injuste des taxes devrait être renversée et que les gens qui appartiennent aux catégories supérieures devraient payer la part d'impôts qui leur revient.

• (4.30 p.m.)

La CSN et le Congrès du travail du Canada ont prié le gouvernement, dans leurs mémoires présentés ce mois-ci, de donner suite aux recommandations de la Commission Carter. Cela démontre bien que ces organismes reconnaissent, comme nous l'avons déjà dit, que la mise en œuvre de ces recommandations profiterait aux Canadiens qui ont un revenu faible ou moyen. C'est ce qu'ont demandé ces deux organismes. Le ministre a sans doute assisté à la présentation de ces mémoires, mais je lui signale un passage du mémoire de la CSN qui figure à la page 11 :

La CSN souscrit aux objectifs du régime fiscal intégré, proposé par la Commission Carter. Aux termes de ce régime, le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers serait réduit à 50 p. 100, et la déduction de 20 p. 100 prévue actuellement pour les dividendes serait abolie.

Comme la Commission l'a signalé, en imposant tous les revenus aux mêmes taux, on mettrait fin à certaines méthodes auxquelles on a recours parce qu'elles réduisent le montant des impôts à payer et non parce qu'elles accroissent le revenu global d'une entreprise.

Si le ministre ne tenait compte que de ces recommandations de la Commission Carter, il aurait raison de dire qu'elles auraient pour effet de réduire les impôts. Toutefois, il a oublié, fort à propos, de mentionner les autres recommandations de la Commission, comme celle qui prévoit de frapper les gains en capital d'un impôt. Le ministre en connaît

[M. Orlikow.]

plus long, je pense, que la plupart des députés et que les Canadiens ordinaires sur les résultats que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont provoqués en ne taxant pas les gains en capital. Il en est résulté que les compagnies minières et pétrolières, ainsi que toutes les industries qui s'occupent de l'exploitation de nos ressources, ont pu économiser des dizaines de millions de dollars en impôts chaque année.

D'après la Commission Carter, on devrait abolir les allocations d'épuisement accordées aux compagnies minières et pétrolières, car 85 p. 100 du montant de ces allocations vont à huit compagnies minières dont la plupart n'ont pas besoin d'un tel stimulant. La suppression de ces exemptions procurerait au Trésor 150 millions de dollars par an au minimum. Si le ministre des Finances s'inquiète de ne pouvoir payer certains comptes du gouvernement fédéral, au lieu d'imposer une surtaxe de 5 p. 100 quant à l'impôt sur le revenu, il devrait frapper les nantis, les compagnies minières et pétrolières. Certains députés soutiendront que la croissance de ces compagnies s'en trouverait ralentie. Je remarque que le député du Yukon acquiesce de la tête.

L'hon. M. Sharp: Le député fait-il allusion au député de Skeena, dans ces observations?

M. Orlikow: Je n'ai pas besoin de faire allusion au député de Skeena. Il siège ici depuis assez longtemps et il s'est acquis la réputation d'un homme qui sait se défendre. Il n'a pas besoin de la protection du député de Winnipeg-Nord. Si le ministre des Finances a un différend avec le député de Skeena, qu'ils discutent, pendant leur temps de parole respectif, des propos que le député de Skeena est censé avoir tenus et de ceux qu'il n'a pas en fait tenus. Je laisserai à ce dernier le soin de se défendre seul.

L'hon. M. Sharp: Le député devrait discuter avec lui, non avec moi.

M. Orlikow: Ce n'est pas mon avis. Je tiens simplement à dire ceci à propos des sociétés minières. A l'heure actuelle on découvre de la potasse, en Saskatchewan, en quantité presque illimitée et cette industrie s'accroît très rapidement. Or, le traitement préférentiel que nous avons accordé aux compagnies minières les a encouragées à adopter un rythme d'expansion beaucoup plus rapide que ne nécessite notre pays. Cette surexpansion a fait baisser de \$30 à \$18 la tonne, le prix auquel les compagnies pourraient vendre la potasse